

Luxembourg, le 5 août 2016



Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre  
des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:

*« Selon mes informations, le projet « track 2 » permettrait à un certain nombre de chargés de cours de l'enseignement fondamental d'accéder, sous certaines conditions et en pouvant laisser prévaloir une expérience professionnelle, à la fonction d'enseignant. Des épreuves d'accès ont eu lieu fin juin et début juillet de cette année.*

*Partant, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:*

- *Quel a été le nombre de candidats éligibles pour pouvoir se présenter à ces épreuves ?*
- *Combien de candidats se sont réellement présentés ?*
- *Combien de candidats ont réussi les épreuves?*
- *Quel a été le taux de réussite dans les différentes branches?*
- *Pour les candidats ayant réussi, quelle sera leur marche à suivre pour accéder à la fonction d'enseignant du fondamental? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gilles BAUM  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu



Luxembourg, le 23 août 2016

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2273 du Député Gilles Baum**

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Député concernant la seconde voie de formation proposée par l'Université du Luxembourg « Track 2 » aux chargés de cours et aux enseignants de religion de l'enseignement fondamental, je peux vous communiquer les informations suivantes :

- 73 demandes de participation ont été introduites avec les dossiers nécessaires (55 chargés de la réserve des suppléants + 18 enseignants en religion) auprès de l'Université du Luxembourg. Après analyse des dossiers, le jury d'admission a retenu 45 candidats qui pouvaient se présenter à l'examen d'admission (40 + 5).
- 42 candidats (37 + 5) se sont réellement présentés à l'examen d'admission le 12 juillet 2016.
- 21 candidats ont été admis (19 + 2). S'y ajoutent 3 chargés de la réserve des suppléants qui peuvent entamer leurs études avec une admission conditionnelle. Ils devront se présenter une nouvelle fois à l'épreuve de français lors de l'examen d'admission 2017. Au total, 24 étudiants pourront se présenter au Track 2 pour la rentrée académique 2016.
- Dans ses calculs des résultats, l'Université n'a pas séparé les taux de réussite des Track 1 et 2 dans les différentes branches. Les critères de réussite étant les mêmes pour tous les candidats, cette information n'avait pas d'importance pour le jury d'admission.
- Ces candidats pourront accéder à la fonction d'enseignant selon les dispositions légales actuellement en vigueur. Aucune disposition spéciale n'est prévue sur ce point pour les chargés de cours ayant suivi la formation « Track 2 ».

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse